



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Avis du CHSCT ministériel du 16 mai 2014**

Suite au constat de l'absence de quorum pour la réunion prévue le 14 mai 2014, et en application de l'article 71 du décret n°82-453 modifié, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel s'est réuni le 16 mai 2014 sur l'ordre du jour initialement prévu.

Seuls étaient présents les représentants de la CFDT et de l'UNSA. Les représentants de la CGT, de SUD et du SNUTEFE-FSU n'ont pas siégé.

Cette réunion avait pour objet la consultation du CHSCT ministériel sur le plan de prévention de l'administration relatif aux conséquences du projet « Ministère fort » sur les conditions de travail des agents.

**Le résultat de la consultation est le suivant :**

**- 2 votes pour : CFDT et UNSA.**

Joël BLONDEL  
Président du CHSCT ministériel